

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2024

NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 2115)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF12

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 4, après les mots :

« d'investissements, »,

insérer les mots :

« de développement des énergies renouvelables, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte-même.